

23 Sep 2026 -21:04

Lors de la 81e Assemblée générale des Nations unies, la Belgique met l'accent sur la liberté de navigation, la sécurité maritime, la protection du commerce mondial et le respect du droit de la mer

En marge du Débat général de la 81e Assemblée générale des Nations unies, la Belgique a organisé, en collaboration avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la réunion ministérielle intitulée « L'avenir de la lutte contre la criminalité maritime: les nouvelles technologies et la coopération public-privé comme levier ». Des ministres, des représentants d'organisations internationales, des autorités maritimes, des experts en technologie et des chefs d'entreprise se sont réunis pour discuter de la manière dont l'innovation et une coopération renforcée peuvent contribuer à une lutte plus efficace contre la criminalité maritime. La Belgique était représentée par le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, Bernard Quintin. Le port d'Anvers-Bruges a également pris part à la réunion et a partagé son expérience en tant que port européen d'envergure.

Par cette réunion, la Belgique réaffirme son soutien à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui garantit une navigation sûre et libre à l'échelle mondiale. Parallèlement, cet événement a été l'occasion de renforcer encore la coopération avec l'ONUDC et d'attirer davantage l'attention sur l'impact de la criminalité organisée sur les chaînes logistiques.

Pour la Belgique, la sécurité maritime est une priorité stratégique. En tant qu'économie ouverte et plaque tournante logistique de l'Europe, notre pays dépend fortement de voies de navigation sûres, fiables et libres. Les réseaux criminels utilisent de plus en plus souvent les voies maritimes pour faire passer en contrebande de la drogue, des armes et d'autres marchandises illégales. Cela comporte des risques pour la sécurité des citoyens, le fonctionnement de nos ports et le commerce international.

La réunion a donc porté principalement sur la manière dont les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, l'imagerie satellite et l'analyse avancée des données, peuvent aider les autorités à détecter plus rapidement les activités suspectes, à mieux cartographier les risques et à lutter plus efficacement contre les réseaux criminels. La Belgique a souligné à cet égard que l'innovation joue un rôle de plus en plus important dans la lutte contre la criminalité organisée en mer.

L'attention s'est également portée sur la nécessité d'une coopération public-privé. Les ports, les armateurs, les opérateurs logistiques et les autorités disposent chacun d'informations et d'une expertise pertinentes. En les partageant de manière sécurisée et responsable, il est possible de détecter plus rapidement les flux commerciaux illégaux et d'empêcher que les chaînes logistiques commerciales ne soient détournées par des organisations criminelles.

La criminalité maritime étant transfrontalière, la Belgique a par ailleurs plaidé en faveur de partenariats internationaux plus solides, d'un échange d'informations accru et d'investissements conjoints dans les capacités et la technologie.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Florinda Baleci

Porte-parole

+32 2 501 84 29

+32 478 92 09 37

[florinda.baleci@diplobel.fed.be](mailto:florinda.baleci@diplobel.fed.be)

Maxime Ramon

Porte-parole

+32 2 501 85 97

+32 471 44 06 04

[maxime.ramon@diplobel.fed.be](mailto:maxime.ramon@diplobel.fed.be)